



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 06.03.2009 L'an deux mille neuf et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents**: Mr DELPOUX, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU.

N° 09/38 **Secrétaire** : Mme BORIES.  
Objet de la délibération \_\_\_\_\_

*Rapporteur : Monsieur Boudes*

#### AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2008 du budget du service des eaux se décomposent ainsi :

Section d'investissement	
Résultat reporté 2007	- 208 423,76 €
Résultat de l'exercice 2008	+ 133 158,80 €
Résultat de clôture	- 75 264,96 €

*Adopté à l'unanimité*

Solde des restes à réaliser	- 60 058,90 €
Besoin de financement	- 135 323,86 €

Section d'exploitation	
Résultat reporté 2007	+ 124 028,08 €
Résultat de l'exercice 2008	- 95 206,90 €
Résultat de clôture	+ 28 821,12 €

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 28 821,12 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section d'exploitation, soit 28 821,12 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DIT que cette somme sera reprise au budget primitif 2009 à l'article 1068 "autres réserves" de la section d'investissement.

DIT que le déficit d'investissement, soit 135 323,86 € sera repris au budget primitif 2009.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,